

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France*

*Service prévention des risques et des nuisances  
Service régional eau et milieux aquatiques*

Paris, le 31 juillet 2017

**Affaire suivie par :**

Elise JACOB (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 44

Philippe VERJUS (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 09

**Courriel :** [dree-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dree-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Suivi de l'étiage en Ile-de-France

**PJ :** Bulletin du 17 au 31 juillet 2017

**Référence :** Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEE a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEE est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEE consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Ile-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;



Certificat N° A 1607

Champ de certification disponible sur :  
[www.dreee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dreee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEE a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

#### **Liens utiles :**

L'étiage sur Internet de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.htm>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

# Bulletin de suivi de l'étiage

Du 17 au 31 juillet 2017

## Synthèse

Les cumuls des précipitations de la dernière quinzaine sont restés modérés sur le bassin. Les petits cours d'eau ont peu réagi aux précipitations du 22 au 25 juillet. Les débits des grandes rivières sont globalement stables, à l'exception de ceux de l'Oise qui sont en baisse. Les débits moyens journaliers les plus faibles de la quinzaine se situent principalement sur les journées du 20 et 21 juillet, établissant l'état de criticité des rivières dans ce bulletin du 31 juillet. Les pluies orageuses prévues en ce début de semaine ne toucheront pas l'ensemble des bassins, elles ne permettront pas d'améliorer durablement la situation générale.

## Grandes rivières

De manière générale, les débits de la Seine de l'Yonne et de la Marne se sont stabilisés. Les stations de Gournay sur la Marne et de Vernon sur la Seine restent néanmoins en vigilance.

Les débits de l'Oise n'étant pas soutenus, les niveaux sont en baisse. La station de Creil sur l'Oise est en alerte.

## Petites rivières

Les petites rivières ont réagi inégalement aux précipitations, et les hausses observées ont été de courte durée. De nombreuses stations ont franchi un seuil de criticité en fin de première semaine de la quinzaine.

On compte sept stations réglementaires en état de vigilance, quatre stations en état d'alerte, et deux en état d'alerte renforcée (Montmirail sur le Petit Morin et Congis sur la Théroüanne).

## Situation des nappes

A l'exception de Buhy, tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale.



Direction régionale  
et interdépartementale  
de l'Environnement  
et de l'Énergie  
ÎLE-DE-FRANCE

## Bulletin de suivi de l'étiage Situation du 31/07/2017



## Débits des rivières

	Station	Seuils (m³/s)				VCN3 (m³/s)	Situation 17/07	Situation 31/07	Indice de confiance
		V	A	AR	C				
Grandes rivières :									
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	31 le 22/07/2017	Vigilance	Vigilance	
Oise	Creil (***)	32	25	20	17	> 20	Vigilance	Alerte	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	60 le 23/07/2017			
Seine	Alfortville	64	48	41	36	76 le 23/07/2017			
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	100 le 22/07/2017			
Seine	Vernon	170	131	113	100	151 le 20/07/2017	Vigilance	Vigilance	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	26 le 17/07/2017			
Petites rivières :									
Essonne	Boulancourt (*)	0.32	0.32	0.20	0.20	>0.62			
Essonne	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	6.2 le 21/07/2017			
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	2.4 le 21/07/2017		Vigilance	
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	6.1 le 23/07/2017			
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	0.35 le 22/07/2017		Vigilance	
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	0.39 le 21/07/2017	Vigilance	Vigilance	
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	0.94 le 30/07/2017	Vigilance	Vigilance	
Orge	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	1.4 le 21/07/2017		Vigilance	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	0.22 le 30/07/2017		Alerte	
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	0.36 le 22/07/2017	Vigilance	Alerte renforcée	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	0.19 le 21/07/2017	Vigilance	Vigilance	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0.037	0.021	0.015	0.012	0.020 le 21/07/2017	Vigilance	Alerte	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0.011	0.011	0.005	0.005	0.008 le 19/07/2017	Alerte	Alerte	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	0.28 le 20/07/2017	Vigilance	Vigilance	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	0.21 le 21/07/2017	Alerte	Alerte renforcée	
Voulzie	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	1.22 le 22/07/2017			
Yerres	Courtomer [Paradis]	0.034	0.034	0.010	0.010	0.050 le 21/07/2017			
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0.100	0.082	0.070	0.060	0.072 le 21/07/2017	Alerte renforcée	Alerte	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	0.58 le 21/07/2017			
Stations non réglementaires (**):									
Orge	Saint-Chéron [St-Evrout]	0.16	0.13	0.12	0.11	0.12 le 22/07/2017	Vigilance	Alerte	
Petit Morin	Jouarre [Varny]	0.99	0.76	0.66	0.59	0.99 le 22/07/2017		Vigilance	

(\*) station gérée par la DREAL Centre

(\*\*) station non réglementaire, donnée à titre d'information

(\*\*\*) suite à l'arrêt provisoire de la station de Creil, pour des raisons de sécurité, le débit journalier à Creil est estimé à partir des débits de Soissons sur l'Aisne et Sempigny sur l'Oise : débit Creil = 2,21 x (débit Sempigny + Soissons)<sup>0,86</sup>, et tient compte du temps de transfert (≈ 1 jour).

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine

V seuil de vigilance

A seuil d'alerte

AR seuil d'alerte renforcée

CR seuil de crise

**Indice de confiance :** Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de criticité d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.),

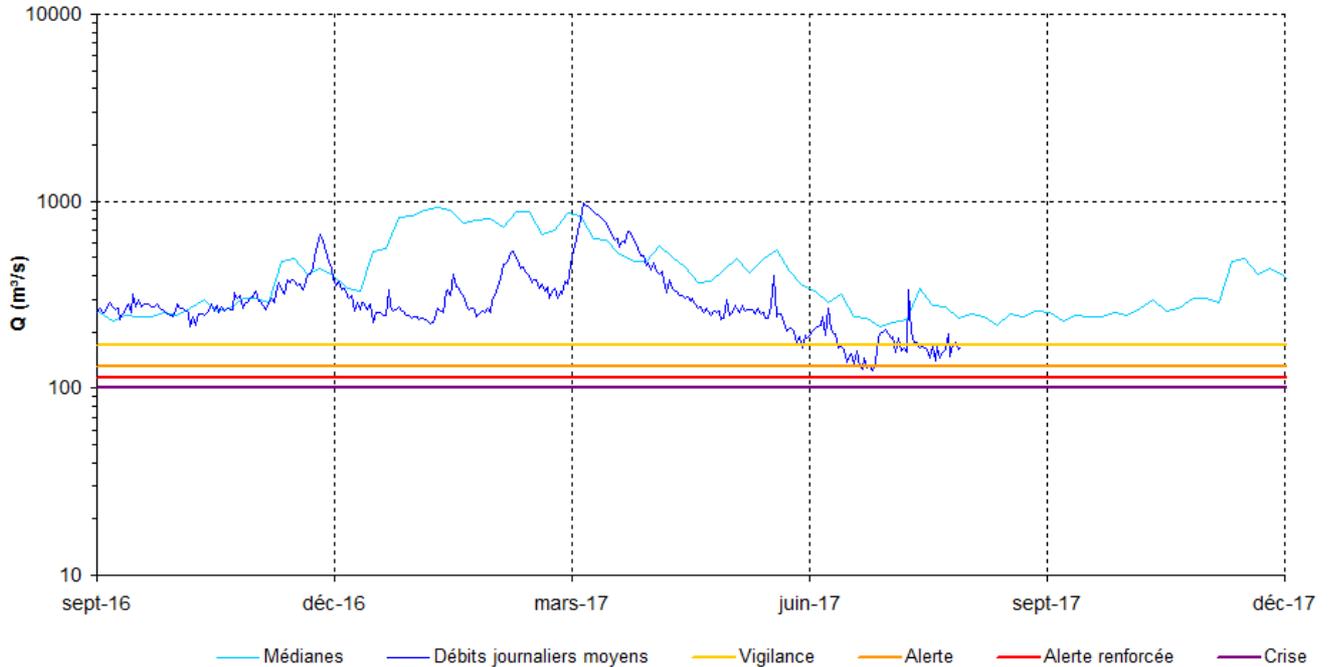
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr> et via le logiciel HYDRO2.

## Evolution des débits journaliers depuis septembre 2016 pour quelques stations représentatives

### La Seine à Vernon

Les précipitations et les restitutions des lacs réservoirs (principalement sur la Marne actuellement) ont permis aux débits de Vernon de se maintenir légèrement sous le seuil de vigilance.

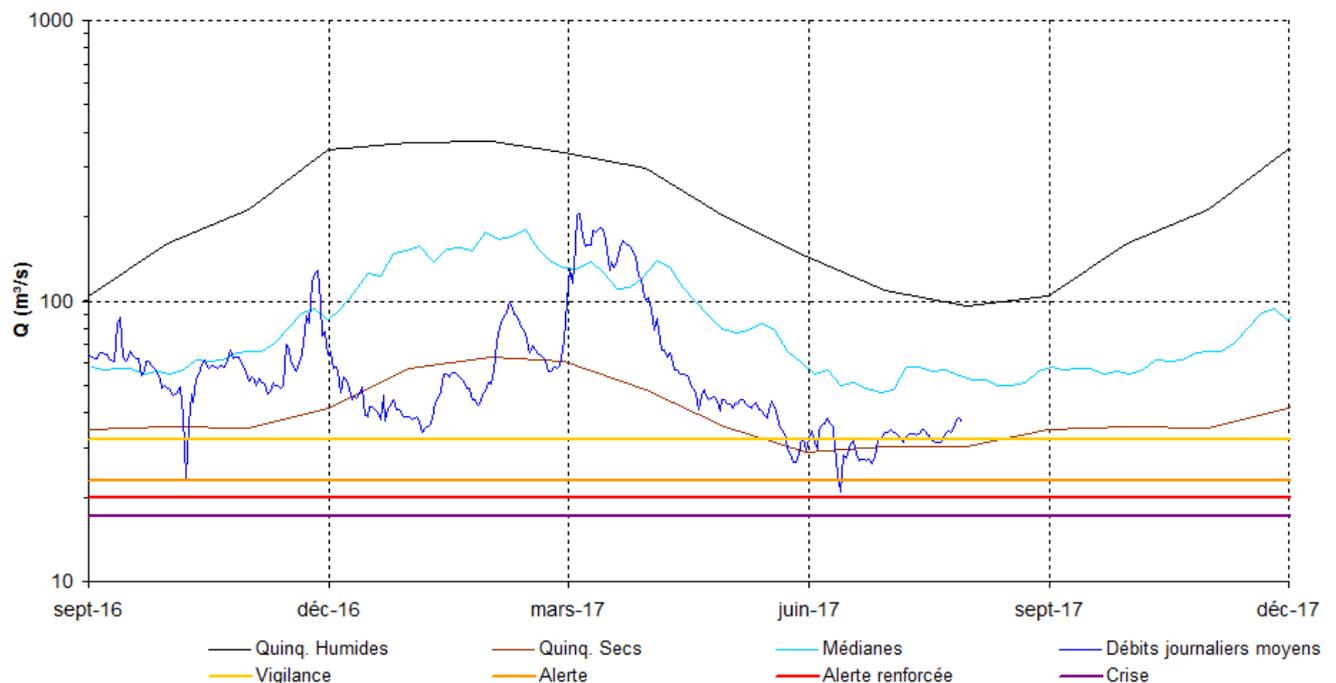


### L'Oise à Creil

Les niveaux de l'Oise et de l'Aisne en amont de Creil sont en baisse. Le débit de l'Oise à Creil est en dessous du seuil d'alerte. Une mesure ponctuelle de débit est programmée cette semaine.

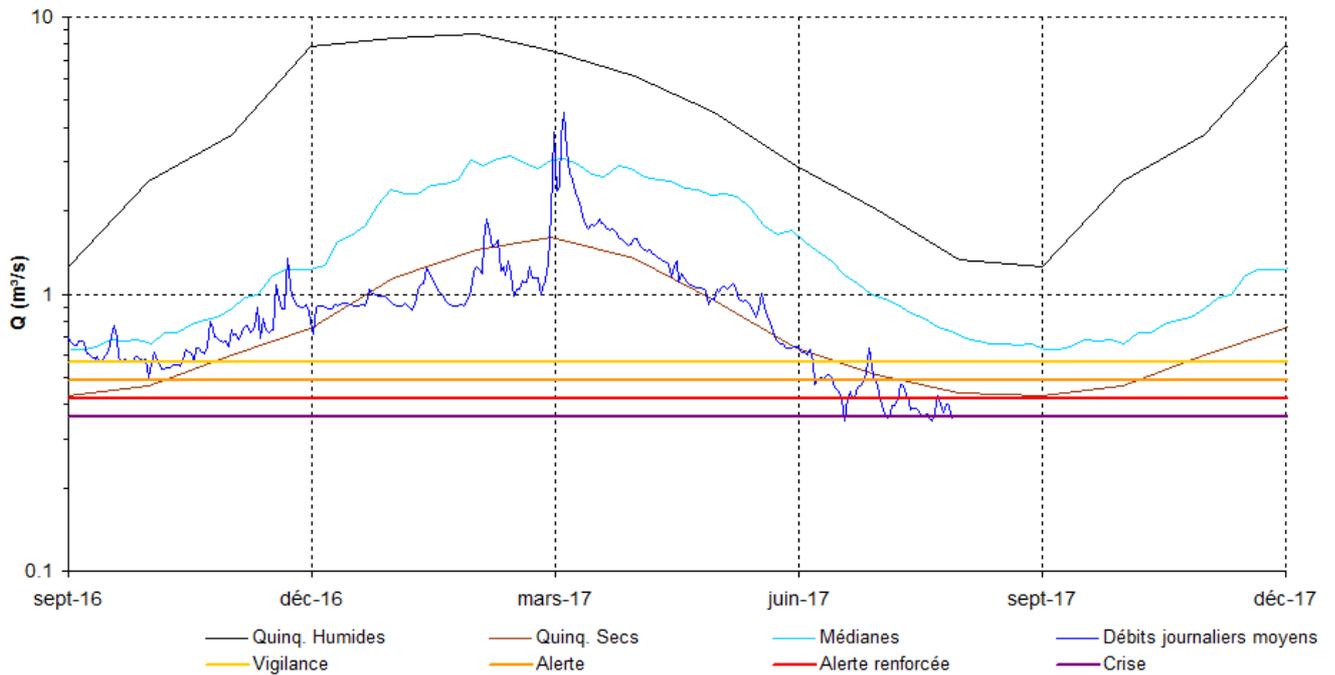
### La Marne à Gournay

La Marne est soutenue par les restitutions du lac réservoir Marne. Les débits se sont stabilisés à Gournay à partir du 29 juin et se maintiennent au niveau du seuil de vigilance. Ils sont en légère hausse sur la fin de la quinzaine.



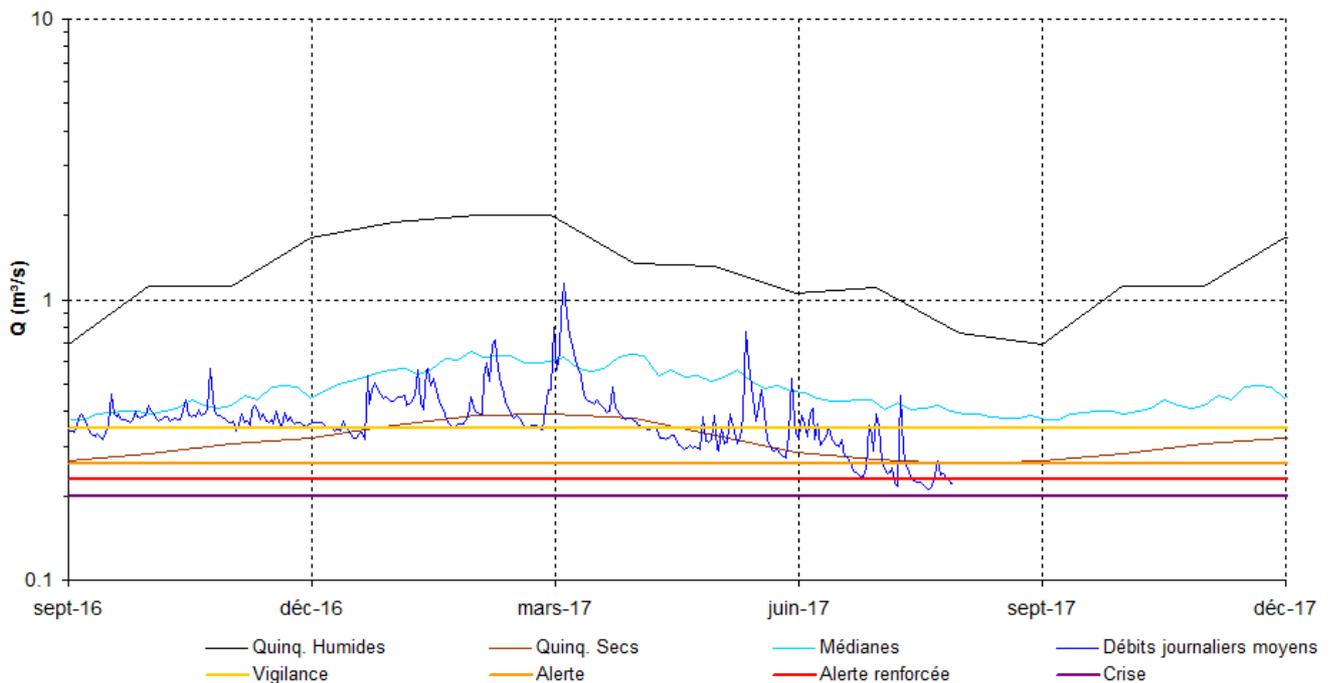
### Le Petit Morin à Montmirail

Les niveaux du Petit Morin poursuivent leur baisse. Les jaugeages de la dernière semaine de juillet ont confirmé l'alerte renforcée du Petit Morin à Montmirail.



### La Thérouranne à Congis

Les débits de la Thérouranne sont en dessous du seuil d'alerte renforcée. Les cumuls de précipitation de la quinzaine n'ont pas été suffisants pour inverser durablement les débits de la Thérouranne. Les débits sont à nouveau sous le seuil d'alerte renforcée en cette fin du mois de juillet.



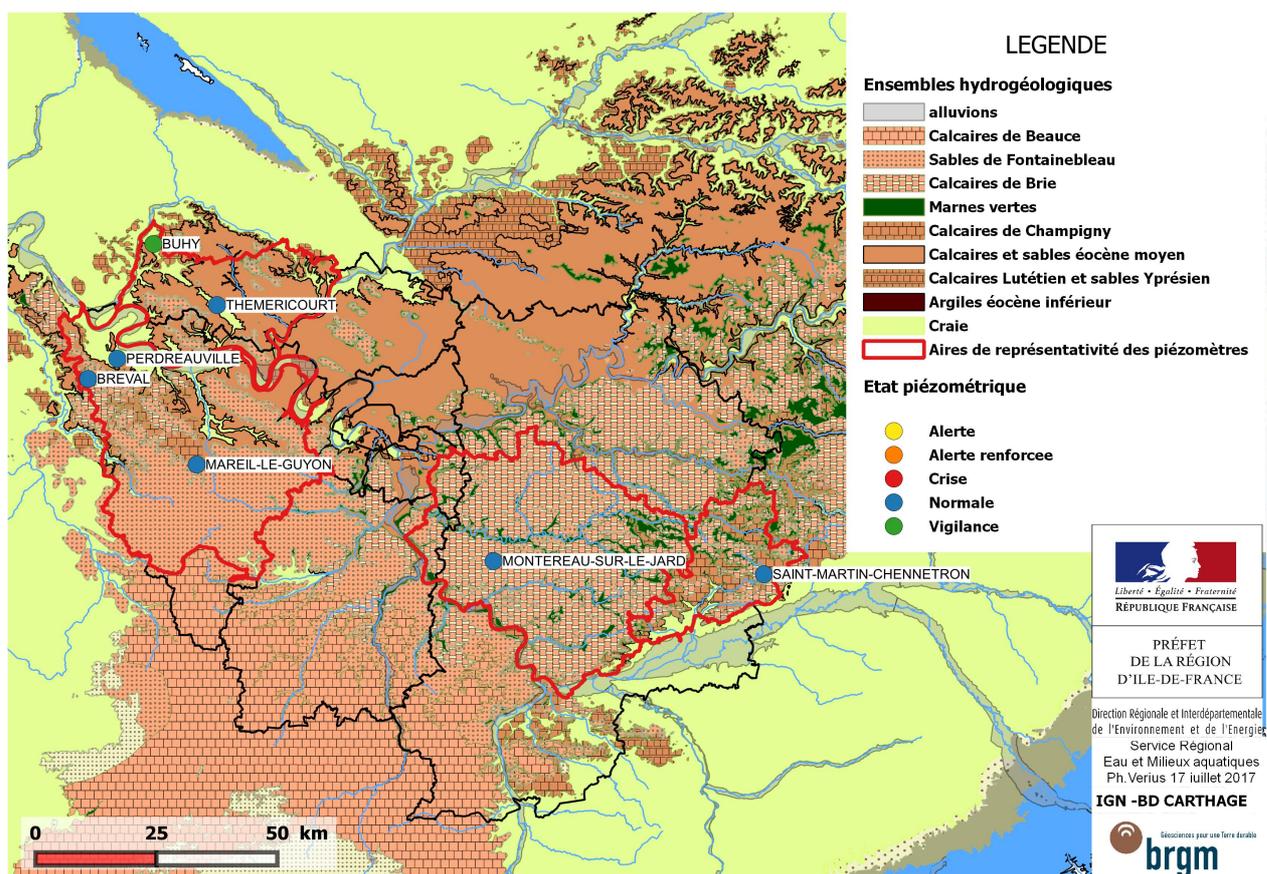
## Situation des nappes

A l'exception de Buhy, tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale.

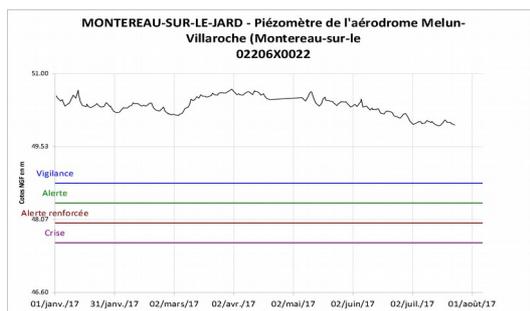
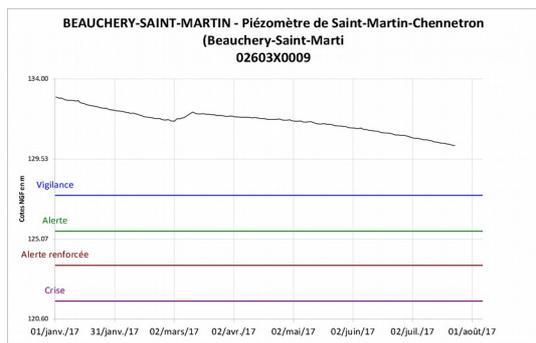
## Tendance piézométrique

Les nappes faisant l'objet du présent bulletin sont en phase normale de vidange.

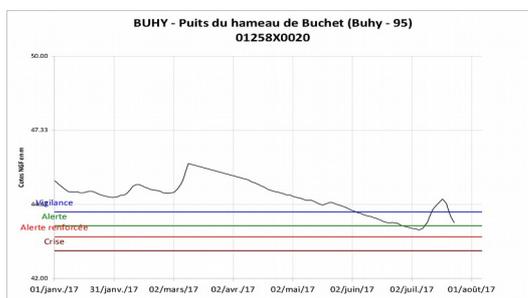
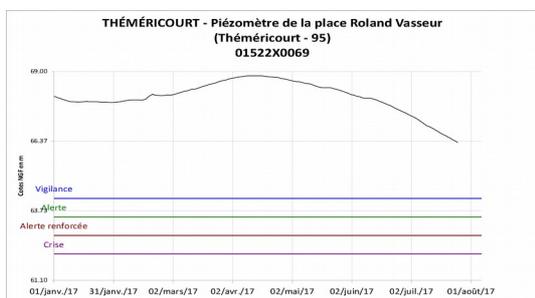
Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	Vigilance
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale
Montereau-sur-le-Jard (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Perdreauville (nappe de la craie du Mantois)	Normale
Saint Martin Chenetron (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	Normale
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale



**Nappe du Champigny en Brie : piézomètres de Montereau-sur-le-Jard (77) et Saint Martin Chennetron (77)**



**Nappes du Vexin Français : piézomètres de Théméricourt (95) et Buhy (95)**



**Nappes du Mantois à l'Hurepoix : piézomètres de Mareil-le-Guyon (78), Perdreauville (78) et Bréval (78)**

